



## *Les Brèves du conseil municipal du 14 Décembre 2017*

Le conseil municipal, réuni en date du 14 Décembre 2017, a délibéré.  
Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises ce soir-là.

**1) ZAE transférées à la Comcom Pays Rhin-Brisach : approbation de la convention fixant les conditions financières et patrimoniales de ce transfert**

La convention prévoit que les zones en cours de commercialisation (ZA de la Gare et du Génie) seront vendues en 2018 à la ComCom par un acte de cession à paiement différé. Le paiement à la commune des terrains interviendra lors de leur vente ultérieure à une entreprise par la Comcom.

**2) Lotissement Les Energies II : convention de rétrocession des équipements communs**

Un permis d'aménager qui prévoit la création de 16 lots a été déposé fin novembre. Une convention de rétrocession des équipements communs doit compléter la demande de ce permis. Celle-ci précise que :

- la société SOVIA s'engage à réaliser les voies, réseaux et équipements communs du lotissement suivant les règles de l'art et conformément à la demande d'autorisation de lotir
- la commune de Volgelsheim accepte le transfert de propriété et s'engage à incorporer dans le domaine public de la commune la totalité des voiries et équipements communs du lotissement, une fois les travaux achevés et réceptionnés définitivement par elle ou les services concessionnaires.

**3) Travaux 2017 de réfection des carrefours et reprises de voirie diverses : avenants**

La société TRADEC avait été missionnée pour réaliser les travaux de voirie au courant des mois d'octobre et novembre pour un montant de 82 613 € TTC. D'autres dégradations étant apparues entretemps, l'entreprise présente sur la commune, sur demande de la mairie, a effectué des reprises complémentaires, à savoir :

- le remplacement de la trappe du séparateur à graisse implanté dans le parking de service de la salle des fêtes
- la reprise des bordures et de la bouche siphonoïde au carrefour rue du Muguet/rue Robert Schuman
- la mise en enrobé du chemin piétonnier entre l'école maternelle Alexandre Dumas et le parking Sud
- la reprise de la voirie suite à l'incendie des conteneurs des ateliers municipaux.

Le montant du marché passe de 86 526 € TTC à 96 509 € TTC, soit une augmentation de 9 983 € TTC.

**4) Subvention pour le ravalement de façades et chauffage 2018-2020**

Le conseil municipal a décidé de renouveler ces subventions pour une durée de 3 ans. Pour le ravalement de façades, la subvention est de 400 € par bâtiment (800 € pour un bâtiment comprenant plusieurs appartements). Le demandeur doit faire une déclaration préalable en mairie puis, une fois l'accord de la commune obtenu, remplir la demande de subvention.

Pour l'installation de systèmes de chauffage, eau chaude par pompe à chaleur, géothermie ou panneaux solaires et l'installation de panneaux photovoltaïques, le demandeur doit remplir une demande de subvention et fournir la facture et un RIB. La subvention est de 400 € (800 € pour un bâtiment comprenant plusieurs appartements). Les formulaires de subventions sont disponibles en mairie sur simple demande et sur le site internet dans la rubrique « Documents à télécharger ».

**5) Résultat de la consultation fleurissement printemps/été**

Une consultation selon la procédure adaptée a été lancée le 14 novembre 2017 et le dossier de consultation a été mis en ligne sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin. Le marché à bons de commande a été attribué à la seule offre réceptionnée en mairie, à savoir à l'Horticulture KAIFFER de Volgelsheim pour un montant de base de 9 898 € TTC.

**6) Extension du rayon du PPI autour du Centre National de Production d'Electricité de Fessenheim**

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Centre National de Production d'Electricité (CNPE) de Fessenheim de 2012 doit être mis à jour au cours du 1er trimestre 2018. Une des évolutions du PPI sera l'extension du rayon du PPI de 10 à 20 km autour du CNPE incluant donc Volgelsheim dans ce périmètre.

## Croix-Rouge française - Campagne de sensibilisation en porte à porte du 18 décembre 2017 au 13 janvier 2018 (3 jours maximum)



Les équipes de l'association se rendront au domicile des habitants pour leur présenter les actions menées par la Croix-Rouge française avec pour objectif de gagner des soutiens réguliers. Parfaitement identifiables grâce à un badge et une tenue aux couleurs de la Croix-Rouge, les équipes passeront pour présenter les différentes activités de l'association. Ces visites ne feront en aucun cas l'objet d'une quête en espèce ou en chèque.

### Les cambriolages sont en hausse, soyez vigilants !

Depuis le changement d'heure, votre domicile est particulièrement vulnérable entre **14h et 17h30**. Si vous le pouvez, simulez une présence et allumez une lumière à l'aide d'un minuteur.

La Police Municipale a décalé ses horaires afin d'effectuer des patrouilles dissuasives pour éviter les cambriolages qui sont en hausse en cette période. Vous pouvez également signaler votre absence prolongée en vous inscrivant en mairie à l'Opération Tranquillité Vacances.



### Dispositif de sécurisation à l'occasion des fêtes de fin d'année

Avec l'arrivée des fêtes de fin d'année, la Mairie de Volgelsheim vous relaie quelques recommandations de vigilance faites par la Préfecture du Haut-Rhin.

Les habitants sont invités à ranger, si possible, les conteneurs à ordures, voire à verrouiller les locaux à poubelles lorsque cela est réalisable et à rentrer leur véhicule dans leur garage ou dans leur propriété.

Ces recommandations ont pour but de privilégier l'action préventive afin de limiter les éventuels troubles à l'ordre public.

### Ramassage des sapins de Noël

Le ramassage aura lieu le **mardi 9 janvier** : merci de déposer votre sapin sur le trottoir **avant 8 heures** du matin ce jour-là.



### Mise à disposition d'un écran tactile avec connexion internet

Courant janvier, une tablette sera mise à disposition des habitants à l'accueil de la mairie pour leur permettre de consulter gratuitement leur compte AMELI (sécurité sociale) ainsi que d'autres services publics (Pôle emploi, CAF, impôts,...).

### Prime Isolation mise en place par l'État

**Qu'est-ce que la Prime Isolation ?** La prime isolation est une subvention de l'Etat qui permet de réaliser une isolation des combles perdus (non aménageables) pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

Afin d'être éligible à la prime isolation, vous devez remplir plusieurs conditions :

- Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans
- Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence
- Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation
- Vous devez avoir des revenus inférieurs aux plafonds suivants :

Nombre de personnes composant le ménage	Habitation en Province	Habitation en Ile de France
1	14 308€	19 308€
2	20 925€	29 066€
3	25 166€	34 906€
4	29 400€	40 758€
5	33 652€	46 630€
Par personne supplémentaire	4 241€	5 860€

Renseignements :  
<https://www.prime-isolation.fr/>